

LA FORMATION

Les lauréats aux concours, selon le nombre de postes budgétaires ouverts, subiront un cycle de formation, selon leur grade, dans l'une des écoles des douanes avant leur nomination.

1. Durée de la formation par grade

Pour le grade d'officier de contrôle : **une (1) année**

pour le grade d'officier des brigades : **une (1) année**

Pour le grade d'agent de contrôle : **neuf (9) mois**

2. Lieu de formation par grade

- Pour les officiers de contrôle : **Ecole supérieure des douanes d'Oran**
- Pour les officiers des brigades : **Ecole des douanes à Ouargla**
- Pour les agents de contrôle : **Ecoles des douanes à Ouargla et Batna**

3. Programme de formation

Le programme de formation d'accès aux grade d'officier de contrôle , officier des brigades et agent de contrôle des douanes sont fixées par arrêté interministériel du 15 Rabie Ethani 1420 correspondant au 28 juillet 1999 (**J.O N° 59 du 29 Août 1999**) fixant le régime des études et les programmes pédagogiques au sein du centre national de formation douanière , modifie